

Séance plénière

➤ JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011 APRÈS-MIDI (061)

PROJETS DE LOI

1. Projet de loi modifiant la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement, n^{os} 1759/1 et 2.

La présente loi a pour objectif d'assurer pleinement le fonctionnement indépendant de la Commission fédérale de recours pour l'accès aux informations environnementales en cas d'actions en justice effectuées contre ses décisions. Deux nouvelles dispositions sont incorporées dans la loi. La première concerne la possibilité pour la Commission de recours de bénéficier d'une aide juridique pour la représenter en cas d'action portée au civil ou d'un recours effectué devant le Conseil d'État. La deuxième vise à établir un système d'immunité personnelle de responsabilité civile de ses membres à l'égard des personnes physiques ou morales concernées par une décision de la Commission.

Le projet de loi n° 1759 est adopté à l'unanimité par 130 voix

2. - Projet de loi en matière d'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes concernant des matières visées à l'article 78 de la Constitution, n^{os} 1799/1 à 3.
- Projet de loi en matière d'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes concernant des matières visées à l'article 77 de la Constitution, n^{os} 1800/1 à 3.

Les présents projets visent en partie la transposition de la Directive 2009/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à l'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes et incluent également un nombre de dispositions par rapport à l'exécution et l'application y relatifs.

Le projet de loi n° 1799 est adopté à l'unanimité par 133 voix

Le projet de loi n° 1800 est adopté à l'unanimité par 134 voix

3. - Projet de loi en matière de la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident concernant des matières visées à l'article 78 de la Constitution, n^{os} 1840/1 à 3.
- Projet de loi en matière de la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident concernant des matières visées à l'article 77 de la Constitution n^{os} 1841/1 à 3.

Le projet de loi en matière de responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident concernant des matières visées à l'article 78 de la Constitution et le projet de loi en matière de responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident concernant des matières visées à l'article 77 de la Constitution visent l'exécution de la Convention d'Athènes de 2002 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages et du Règlement (CE) N° 392/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers par mer en cas d'accident. Le projet susmentionné en premier comprend également délégation au Roi d'adopter des dispositions complémentaires.

Les projets de loi n° 1840 et 1841 sont adoptés à l'unanimité par 134 voix

4. Projet de loi relatif à la Centrale des crédits aux entreprises, n^{os} 1850/1 à 3.

Le projet de loi n° 1850 est adopté à l'unanimité par 134 voix

5. Projet de loi portant approbation de la quatorzième révision générale des quotes-parts des membres du Fonds monétaire international et des amendements des statuts du Fonds monétaire international, comme prévu dans la Résolution n° 66-2 du 15 décembre 2010 du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, n^{os} 1888/1 et 2.

Le projet de loi n° 1888 est adopté par 125 voix et 10 abstentions

6. Projet de loi portant modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, n^{os} 1725/1 à 9.

Le projet de loi n° 1725 est adopté par 83 voix contre 49 et 3 abstentions

7. Projet de loi contenant le troisième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2011, n° 1934/1.

Le projet de loi n° 1934 est adopté par 83 voix contre 21 et 31 abstentions

8. Projet de loi contenant le quatrième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2011, n° 1935/1.

Le projet de loi n° 1935 est adopté par 83 voix contre 21 et 31 abstentions

9. Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2012, n^{os} 1933/1 et 2.

Le projet de loi n° 1933 est adopté par 83 voix contre 10 et 42 abstentions